

# LE RENDEZ-VOUS DES GRANGES

## MAIRIE

☎ 04 75 98 50 80

Courriel : [secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr](mailto:secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr)  
Site internet : [www.les-granges-gontardes.fr](http://www.les-granges-gontardes.fr)

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :  
Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h  
Jeudi de 15h à 19h

### Services au public

**Les permanences de  
Madame le Maire**  
sur rendez-vous

**Urbanisme et travaux**  
Gérard Bauméa  
sur rendez-vous

**Agence Postale**  
☎ 04 75 98 57 70  
Du Mardi au Vendredi  
de 8h45 à 11h45

**Bibliothèque  
« Autour du livre »**  
☎ 04 75 98 01 16  
Courriel :  
[bibliothequedesgranges@wanadoo.fr](mailto:bibliothequedesgranges@wanadoo.fr)  
Mardi et Jeudi 16h à 18h30  
Mercredi 10h à 12h  
Fermée les jours fériés

**Déchetterie**  
Déchets ménagers et tri sélectif  
Service Déchets de la CCDSP  
☎ 04 75 96 06 12

COVED 04 75 00 88 30  
SITA 04 75 51 64 96  
CARRIÈRES 04 75 98 53 80

**Premiers secours  
Défibrillateur**  
L'appareil est installé à gauche de  
la porte de la mairie, fixé au mur.

**Médecins**  
Dr Sylvie Fabre  
☎ 04 75 98 62 71

**Cabinet infirmières**  
Sylvie Caputo et  
Gaëlle Marcherat  
5 bis route de Grignan—Le Moulin  
☎ 06 49 46 83 82

Transport privé, médical toutes  
distances. Agréé transports  
médicaux assis :

**Taxis Debard**  
☎ 06 25 81 97 31

✉ : [taxis.debardc@gmail.com](mailto:taxis.debardc@gmail.com)

**Taxis des Granges Gontardes**  
Matthieu Citton  
☎ : 07 50 98 77 43

✉ : [taxidesgrangesgontardes@gmail.com](mailto:taxidesgrangesgontardes@gmail.com)

### ÉDITO

Voilà bientôt un an que la pandémie nous oblige à vivre dans l'incertitude du lendemain et sans possibilité de prévoir et d'organiser avec nos associations les rencontres festives auxquelles nous sommes attachées. Il apparaît de plus en plus clairement que la seule façon de sortir de ce tunnel est la vaccination. Dans cette perspective, et en collaboration avec le PIMM'S, nous avons mis en place un service pour faciliter la prise de rendez-vous. Malheureusement, il est difficile pour le moment d'accéder à des plages libres.

L'équipe des élus et le personnel faisons tout pour nous adapter à l'évolution des mesures sanitaires. Ce n'est pas toujours simple par les temps qui courent.

Je sais que la qualité de vie est l'une de vos premières préoccupations. Pour y répondre, les agents des services techniques s'attèlent à entretenir les rues et les espaces publics. Au quotidien, ils ramassent en plus des dépôts sauvages, des encombrants qui ne doivent pas être déposés près des points d'apports volontaires. Ils ramassent de plus en plus des déjections animales (pensez à utiliser les sacs mis à disposition) et salissures diverses que des habitants peu scrupuleux laissent au sol. Ces tâches d'entretien représentent plus d'une vingtaine d'heures par semaine ! Autant d'heures en moins pour d'autres travaux d'embellissement (tonte, désherbage, peinture...).

Nous avons sollicité certains d'entre vous pour réaliser les tâches de débroussaillage dans le cadre de la « défense incendie ». Ces obligations légales ne doivent pas être perçues comme des contraintes mais comme des impératifs de sécurité collective. Il est donc important que chacun s'y soumette. Nous avons la chance de vivre dans un cadre exceptionnel. Il importe donc de le préserver et de chercher à l'améliorer. La propreté est l'affaire de tous, chacun doit en prendre conscience. C'est l'objectif de ce « Rendez-vous des Granges » dans lequel vous trouverez plusieurs documents vous permettant de contribuer à réduire nos déchets, de mieux les trier afin de les valoriser, de générer des recettes dues au recyclage et de réduire les coûts de traitement. C'est la seule solution pour ne pas voir le prix du traitement des déchets ménagers flamber davantage.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Fidèles à nos objectifs en matière de développement durable, nous agissons pour un village plus agréable avec des gestes éco-responsables. L'aire de jeux est en cours de réaménagement. Un espace « jardins partagés » devrait permettre au village de créer un lieu de rencontre et de convivialité agréable, des travaux d'amélioration de voirie sont prévus. Chacun doit donner sa part, un village plus propre c'est une action collective. Ce n'est pas uniquement l'affaire et la responsabilité de la municipalité.

Aidez-nous à prendre soin de vous, des autres et de notre village.

Hélène MOULY  
Maire

Un petit quizz pour se détendre

1 -

Où a été prise  
cette photo ?  
À quoi sert cet  
appareil ?



2 -

À quoi sert cet  
appareil ?



Réponse en bas de l'avant dernière page.



## UN VILLAGE PLUS PROPRE

### Le fléau des lingettes

Ne vous fiez pas à l'étiquette. Les lingettes doivent être jetées dans les poubelles et non pas dans les WC. Elles n'ont pas le temps de se dégrader entre la cuvette et la station d'épuration. Elles forment des filasses qui s'entortillent sur les tamis, les colmatent et bouchent les pompes.



### Stop aux dépôts de déchets aux pieds des containers

Pour rappel, il est interdit de déposer des déchets encombrants sur la voie publique à côté des containers sous peine d'amendes. Il est essentiel de respecter le travail de nos agents municipaux. Ces comportements engendrent un surcroît de travail pour eux. Evacuer ces dépôts sauvages, c'est du temps en moins pour d'autres tâches nécessaires à notre cadre de vie. De plus, cette pollution visuelle porte atteinte aux paysages et à la beauté de notre village.

Les déchets sauvages représentent une menace d'incendie, de blessure, d'intoxication et provoquent des nuisances visuelles et parfois olfactives. Nous luttons au quotidien contre ces dépôts sauvages.

Autre point délicat : le brûlage à l'air libre de végétaux issus des jardins, comme les tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus, déchets d'entretien de massifs, déchets plastiques et bois traités émettent de nombreux polluants en quantité importante dont les particules véhiculent des composés cancérigènes, raison pour laquelle ces brûlages des déchets verts à l'air libre sont interdits.

### Distributeur sacs à crotte

Aimer les animaux c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre, notamment pour éviter les désagréments des déjections canines.

Mon chien est propre, j'utilise mon sac ou celui mis à disposition pour ramasser les déjections.



### Compostage

Le compost est un allié précieux pour le jardinier, toutes les plantations bénéficient de ses apports nutritifs.

**PAS BESOIN D'ENGRAIS.**

Sa composition améliore la structure des sols.

**PAS BESOIN DE TERREAU.**

Le compost est issu de la dégradation naturelle de nos déchets organiques. Le compost contribue activement à la réduction des déchets. Le syndicat des portes de Provence pour le traitement des déchets vous permet d'obtenir un composteur individuel d'une contenance de 300 L pour un montant de 20 €. Il est vendu en kit avec notice de montage et guide de compostage plus bio et un seau de 10 L.

Un bon de retrait est à votre disposition en mairie et sur le site du village (vivre aux Granges-Tri sélectif-compostage).



### Puits et forages domestiques ou non domestiques

Votre ouvrage est un puit ou un forage domestique : il doit être déclaré en mairie. Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. Des contrôles peuvent être effectués.

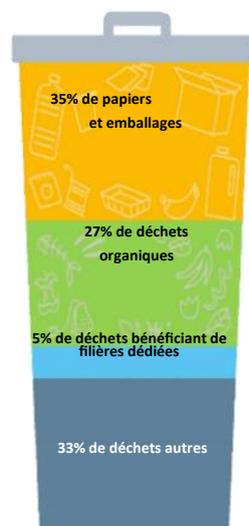
### Que trouve-t'on dans nos poubelles ?

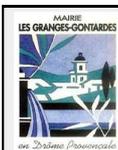
Le manque de respect de certaines règles de tri nous mène inexorablement vers une augmentation du coût des ordures ménagères.

Alors quand certains remplissent par bêtise ou faiblesse des choses qui devraient être mises en déchetterie ou dans des bacs de tri, ça me remplit de colère. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Le guide du tri en pièce jointe à ce journal vous permettra de mieux vous orienter.

C'est certain : nous pouvons encore faire des efforts .





## UN VILLAGE PLUS PROPRE

### STOP PUB

Joint à ce journal, vous trouverez un autocollant « Stop Pub ».

N'hésitez pas à le coller bien en vue sur votre boîte aux lettres.

Chaque année, un foyer français reçoit en moyenne 40 kg de prospectus.

Si vous ne lisez pas ces publicités qui inondent votre boîte aux lettres, il existe un moyen simple : adopter l'autocollant STOP PUB.

Malheureusement ce dispositif n'est pas toujours respecté. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, publiée le 11 février dernier au Journal Officiel, crée une contravention spécifique pour faire condamner ceux qui distribuent des prospectus malgré la présence de l'autocollant.

Avec l'autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres, vous continuez à recevoir des brochures ? Vous pourrez rappeler aux sociétés responsables qu'elles risquent une amende de 1 500 €. Pour cela, remplissez un formulaire de signalement sur le site [www.stoppub.fr](http://www.stoppub.fr).



### Les bons gestes passent par nos enfants

Notre école Vallon Les Fontaines participe au concours « mascotte ».

L'objectif est de renforcer l'identité visuelle de la communication liée aux bons gestes face à la gestion de nos déchets.

Les élèves de la classe de Monsieur Grosjean, comme toutes les grandes classes de primaire des écoles de la communauté de communes, laissent libre cours à leur imagination afin de gagner le concours.

Prix pour les gagnants : voyage en bus avec visite du centre de tri pour la classe retenue et une bande dessinée pour chaque classe participante.



### Les jardins partagés, C'est pour bientôt !

Première réunion pour mieux prendre connaissance du projet.

Le terrain se trouve à l'angle de la rue du Jonchier et de la Montée du Billard.

Un compost collectif en lien avec les jardins familiaux mais ouvert à l'ensemble des habitants y sera installé. Un système d'irrigation est à l'étude. 14 parcelles sont prévues.

Une réunion sur le terrain s'est déroulée la semaine dernière, le bureau a été élu afin de déclarer l'association le 27 février 2021. À cette occasion, ont été validés les statuts, le règlement intérieur, le plan des jardins...



Ma place n'est pas ici. Merci de me jeter dans un sac destiné au bac d'ordures ménagères. **NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**



### Réponses au Quiz

1 - La photo a été prise devant l'école. Cet appareil fait partie du dispositif de surveillance installé par l'exploitant de la carrière au nord du village. C'est une mesure du taux de poussière dans l'atmosphère.



2 - Cet appareil sert à la réalisation de mesures du niveau sonore dans l'environnement de la carrière.



## LA VIE DU VILLAGE

### Nouveaux habitants

*Le Rendez-vous des Granges leur souhaite la bienvenue :*

- Gwendoline Kuster et Thibault Chatelier
- Franck Alasset
- Marina Oprandi

### Avis aux nouveaux habitants

Pensez à venir en Mairie pour :

- Mettre à jour votre abonnement au service eau
- Prendre la carte d'accès à la déchetterie

### État Civil

#### Pacs

- Laurie Savart et Romain Nevers le 14 Décembre 2020

*L'équipe municipale leur présente tous ses vœux de bonheur.*

#### Naissance

- Colin Audibert né le 15 Décembre 2020

*L'équipe municipale présente toutes ses félicitations aux parents et souhaite la bienvenue au bébé.*

#### Décès

- Pierre Gauthier le 19 Janvier 2021
- Yvonne Nodenot née Loups le 29 Janvier 2021

*L'équipe municipale présente toutes ses condoléances aux familles.*



*Afin de respecter les gestes éco-responsable, les avis de décès ne seront plus imprimés et distribués dans les boîtes aux lettres.*

*Vous trouverez les informations sur les panneaux d'affichage, la Mairie et la Poste.*

*Cet État Civil est élaboré d'après les registres de la Mairie. Nous nous excusons auprès des habitants de la commune de Les Granges Gontardes pour d'éventuels oublis au sujet de leurs proches.*

### Numéros d'urgence

Urgences en général.....	114
Urgence Europe.....	112
Samu.....	15
Police.....	17
Pompiers.....	18
SITA.....	04.75.51.64.96
Gendarmerie.....	04.75.51.60.06
Centre anti-poison Grenoble.....	04.76.42.42.42
E.D.F Sécurité Dépannage.....	0810.333.321
Drogues Alcool Tabac InfoServ..	0800.23.13.13
Violences conjugales.....	3619
Violences faites aux enfants et adolescents.	119

**La situation sanitaire ne permet pas de proposer actuellement un agenda des activités et manifestations communales.**

### Les échos du dernier Conseil Municipal du 18 Janvier 2021

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une convention de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif avec le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme dont le siège social est dans la commune.
- Le Conseil Municipal a voté contre le transfert automatique de la gestion de son PLU à la CCDSP
- Renouvellement de l'adhésion à la convention « SATESE » pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration de la commune.
- Une demande de subvention au département va être faite pour l'installation d'un interphone vidéo avec une gâche électrique pour l'école Vallon Les Fontaines.
- Mise à jour du dossier de réhabilitation du réseau d'assainissement suite au schéma directeur. Le conseil demande au bureau d'étude NALDEO et au groupement RIVASI/SORODI d'intégrer les principes de la charte de qualité nationale des réseaux d'assainissement.

### Des nonagénaires rayonnantes

Une petite délégation de représentants du CCAS de Les Granges Gontardes (protocole sanitaire oblige), est allée rendre visite à Mesdames Ginette Uliana et Monique Liquière pour leur souhaiter un joyeux anniversaire. Elles nous ont confié avoir hâte de vite retrouver une vie sociale normale pour fêter cet événement avec leurs enfants et petits enfants.



## Coût Ordures Ménagères

### Quelques chiffres...

Dans notre village, en 2020, il a été collecté 132,46 tonnes d'ordures ménagères soit 196 Kg par habitant pour un coût total de 10 676,56 € pour la collecte.

À côté de ces collectes poubelles grises, vous avez été nombreux, mais pas assez malheureusement, à faire des efforts de tri en déposant 65,74 tonnes de déchets triés dans les bacs verts, jaunes, bleus... soit 97 kg par habitant.

Le coût de la collecte, du traitement et de la gestion des déchetteries, dont nous vous invitons à user et abuser, représentent pour notre village 89 494,73 € soit 133 € par habitant.

C'est énorme et ça augmentera encore les prochaines années du fait de la TGAP, taxe que l'Etat applique sur les tonnages enfouis et qui est répercutée sur votre feuille d'impôt.

Son montant de 25 € en 2020, 37 € en 2021, sera fixée à 65 € en 2025.

Cette taxe a pour objectif de nous forcer à enfouir moins.

À Les Granges Gontardes, au quotidien, nous connaissons les nuisances de ces enfouissements de déchets ultimes (envols, bruits, odeurs, camions...).

Il faut diminuer ces enfouissements pour notre planète, pour notre bien être à tous.

Quelle solution pour réduire ces coûts ??? trier, trier, trier... et encore trier.

Aujourd'hui 1 tonne de déchets enfouis coûte plus de 100 € alors qu'une tonne de déchets triés nous rapporte, grâce à des organismes qui nous les rachètent. Ils sont de véritables ressources pour produire des jouets, des pulls, des livres ...

A titre d'exemple en déchetterie : 1 benne complète d'ameublement nous **rapporte...**

**2 500 €** la benne alors que la benne d'encombrants **est facturée 138,60 €** la tonne.

L'économie est là... sans compter l'effet sur notre planète.

La solution est entre vos mains, au quotidien. Évitez les produits suremballés, favorisez le vrac, les produits frais, recyclés...



## Idées reçues



### **Les emballages sales ne se trient pas : FAUX**

Les machines ayant évoluées, elles sont capables de laver et trier les emballages sales. Si vous les lavez, vous gaspillez de l'eau. Donc oui, le carton pizza plein d'huile peut aller au recyclage, le pot de yaourt avec quelques restes aussi !

### **Tout est mis au même endroit à la fin : FAUX**

La première raison pour laquelle tout n'est pas enterré, c'est que l'enfouissement coûte CHER. Ainsi les déchets dans les poubelles de tri sont recyclés, ils sont donc **ACHETÉS** pour fabriquer de nouveaux produits. De ce fait, assurer la filière du recyclage jusqu'au bout produit des recettes, alors qu'enfouir produit des dépenses.

### **Incinérer les déchets c'est mieux que de les enfouir : FAUX**

Lorsque l'on brûle les déchets, ils «disparaissent». On n'a donc plus le même problème de stockage qu'avec l'enfouissement. Brûler les déchets n'est **PAS** une solution pour leur traitement. D'abord à cause des fumées et des cendres hautement toxiques que les déchets dégagent (qu'il faut traiter et qui terminent en centre de stockage des déchets dangereux), ensuite brûler dégagent beaucoup de CO<sub>2</sub>, or le CO<sub>2</sub> est un gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique...

### **Faire le tri prend plus de place à la maison : FAUX**

Il suffit de customiser sa poubelle actuelle : un bout de carton et hop on crée un nouveau compartiment. Des solutions existent, taper « poubelle tri appartement » et vous trouverez peut-être votre bonheur !

### **On ne peut pas trier les bouteille d'huile : FAUX**

Tous les emballages gras (les bouteilles d'huile, de sauce...), sont aujourd'hui recyclables.

### **Pour prendre moins de place j'emboîte mes déchets les uns dans les autres : À ÉVITER**

Lorsque les emballages sont imbriqués les uns dans les autres, la séparation au centre de tri est impossible. Dans ce cas les emballages ne sont donc pas valorisés.

### **QUE FAIRE ?**

Recyclez tout ce que vous pouvez recycler, et déposez vos emballages en vrac dans votre bac de tri.



# LA VIE DU VILLAGE

## LA TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Département : 260 DROME

Commune : 145 LES GRANGES GONTARDES

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	8,20 %	%	1,21 %	15,51 %	0,273 %	8,06 %	0,178 %	
Taux 2020	8,50 %	%	1,21 %	15,51 %	0,268 %	8,06 %	0,157 %	
Adresse	12 RUE DE LA MAIRIE							
Base Ⓞ	2748		2748	2748	2748	2748	2748	
Cotisation	234		33	426	7	221	4	925

En 2020, le Taux TEOM est de 8.06 %

Ici, on applique le Taux TEOM 2020 à la base fiscale :  
 $2748 \times 8.06 \% = 221 \text{ €}$

### À quoi sert elle ?

- La collecte des ordures ménagères et de déchets recyclables
- L'exploitation des déchetteries
- Les recyclage des déchets
- Le traitement des ordures ménagères (incinération)

### Comment est elle calculée?

Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères. Ce taux est voté par le Conseil Communautaire.

Pour certains habitants, la TEOM augmente parce que la valeur locative de leur logement établie par les services fiscaux de l'Etat évolue.

### COVID 19 Centres de dépistage rapide

Si vous présentez les symptômes de la Covid 19 (fièvre, toux, fatigue inhabituelle, difficultés respiratoires, étouffements, maux de tête, perte du goût et de l'odorat, courbatures, parfois diarrhées) depuis moins de quatre jours, vous pouvez vous faire dépister grâce au test antigénique sans prescription médicale :

- **à Pierrelatte** : dans l'ancien local du Rocher Fleuri à côté de la pharmacie du Rocher, les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 16h sans rendez-vous mais pas plus de 3 personnes dans la salle d'attente.
- **à Montélimar** (Avenue du 14 juillet 1789) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 14h, sur rendez-vous (06 18 96 05 12).
- **à Donzère** : le laboratoire Synlab de Donzère et les infirmières libérales de la ville se sont installés **au Parc de la Chocolaterie** les lundis et jeudis de 14h45 à 15h45 avec RDV sur le site de Synlab-Vallée du Rhône ([www.vdr.synlab.fr/](http://www.vdr.synlab.fr/) Laboratoire). Si vous n'avez pas d'accès internet, contactez le 04 75 49 75 49.

Le résultat du test est donné sur place environ 20 minutes après.

#### Se munir :

- de sa carte vitale à jour
- d'un stylo pour remplir les documents administratifs
- d'un mouchoir en papier

### Vaccination : Une aide pour la prise de Rendez-vous

Marion, la collaboratrice Pimm's a assuré plusieurs permanences à l'agence postale et à la mairie pour aider à la prise de rendez-vous. Malheureusement, il est souvent difficile d'obtenir une plage libre. Nous surveillons quotidiennement les disponibilités. Plusieurs mandats ont été établis afin d'opérer dès l'ouverture de nouveaux créneaux.

Pour les éventuels retardataires, le "bureau itinérant", stationne un mardi matin sur deux, place du Palmier. N'hésitez pas à demander des informations auprès du secrétariat.



### COVID 19 Centres de vaccinations

**Montélimar** : vendredi 15 janvier a été ouvert un centre de vaccination, dans les locaux de l'IFSI : 3 Rue Général de Chabrillan, 26200 Montélimar.

- Prise de RDV obligatoire sur le site Internet [doctolib.fr](http://doctolib.fr) ou par téléphone :

04 75 53 41 00

Peuvent se faire vacciner pour le moment :

- les plus de 75 ans,
- le personnel soignant de plus de 50 ans
- les 50-75ans avec facteur de comorbidité.